

# FORCES ARMÉES DU FUTUR

Octobre 2005

## ***Vers une armée européenne : quelles voies pour une intégration ?***

*Le samedi 1er octobre 2005, dans l'amphithéâtre Foch de l'Ecole Militaire, le comité « Forces armées du futur » de l'Association Nationale des Auditeurs Jeunes de l'IHEDN (Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale) a réuni un panel d'intervenants de haut niveau. Qu'ils soient politiques ou militaires, universitaires ou industriels, chacun d'entre eux a apporté l'éclairage de son domaine de compétences pour répondre à cette question qui engage l'avenir de la défense française : **vers une armée européenne ?***

**P**oint d'orgue de cette journée, le Ministre de la Défense, Michèle Alliot-Marie, est intervenu pour affirmer que « *la défense européenne continue de progresser* » en faisant désormais « *preuve de son existence dans des opérations importantes* ». Au Ministre d'ajouter que la construction d'une « *défense européenne forte* » devra s'accompagner d'une « *réelle ambition capacitaire* ». Cependant, le cadre de la construction opérationnelle et capacitaire de l'Europe de la défense reste aujourd'hui à géométrie variable. Car, comme l'a dit le Général de Brigade (CR) Favin-Lêveque lors de son intervention, « *ce n'est pas à proprement parler d'une armée européenne qu'il est question pour l'instant. Dans les faits, ce sont surtout les conditions de l'efficacité opérationnelle d'une alliance ou d'une coalition que l'Europe est en train de construire* ».

### ***Aujourd'hui, des coopérations plus qu'une intégration***

Cité par de nombreux intervenants, le sommet de Saint-Malo en 1998 entre la France et le Royaume-Uni, est considéré comme l'affirmation et le déclencheur de la construction de l'Europe de la défense. Au Général de Corps d'Armée Perruche, Directeur de l'état-major de l'Union



européenne, de noter dans son discours que c'est à ce moment là qu'a été amorcé le « *mouvement de transfert des responsabilités de défense* » vers l'UE. Car la question de la construction d'une armée européenne se rapporte à la supra-nationalité des affaires de défense au niveau de l'Union européenne, dotée d'une personnalité juridique et d'une ligne politique communautaire.



Samedi 1<sup>er</sup> Octobre 2005 – amphithéâtre Foch de l'Ecole militaire

Le non des référendums français et néerlandais pour le projet de traité constitutionnel a sans aucun doute affecté la dynamique de construction de l'Union. Quel impact pour la défense ? Comme l'a affirmé Michèle Alliot-Marie, l'Europe de la défense est probablement « *le domaine de réflexion et d'action qui a été le moins affecté* » par ces résultats.

En revanche, l'intégration des armées européennes au sein de la communauté de l'Union s'avère structurellement freinée par des lignes politiques divergentes en matière de défense. Comme l'a déclaré l'Amiral Oudot de Dainville, Chef d'état-major de la Marine nationale : « *il faut tout d'abord se poser la question une armée pour quoi faire ? Traditionnellement, une armée c'est pour remplir deux grandes fonctions [...], la défense d'intérêts nationaux mais également la sécurité des concitoyens. [...] Et si l'on veut créer une armée européenne, il faut défendre des intérêts européens. C'est la principale difficulté* ». Pour preuve, l'Amiral a cité l'exemple des bâtiments français et

allemands qui croisaient ensemble dans l'océan Indien et qui ont dû se séparer pour porter assistance aux victimes du Tsunami, afin de respecter la logique d'intérêts nationaux différents. Et que dire de la crise irakienne qui a vu l'Union européenne se déchirer entre les partisans d'une intervention et ceux qui s'y opposaient.



Michèle Alliot-Marie,  
Ministre de la Défense

Alors aujourd'hui, l'Europe de la défense ressemble davantage à un ensemble éparse d'alliances, de coopérations et de coalitions d'Etats sur des opérations – préparation, exercice ou intervention – ou des programmes – conception et production – qu'à



le Professeur Lucien Bély

une entité cohérente, structurée et unique. A titre d'exemple, le Vice-Amiral d'Escadre Dumontet, Contrôleur Général des Armées et ancien commandant de la force d'action naval (FAN), a présenté l'EUROMARFOR qui « *est née d'une volonté politique très forte de quatre pays, la France, l'Italie, le Portugal et l'Espagne, il y a 10 ans* ».

C'est un « *groupe* » de moyens navals de quatre pays européens qui n'est pas affilié à l'Union européenne. Sur



le Général Jacques Favin-Lévêque

« *décision commune* » des pays fondateurs de l'EUROMARFOR,

cette force navale peut tout aussi bien se mettre « *à disposition de l'Union européenne* » ou agir pour le compte de l'OTAN, de l'ONU ou d'une coalition

pour remplir les missions de Petersberg, si l'UE ne se décide pas « *politiquement à agir* ». Bien qu'il y ait un travail pour que l'EUROMARFOR prenne la dimension de l'Europe des 25, du propre aveu de l'Amiral, il y a un soutien « *modérément positif* » des autres pays de la communauté à cet effet. En outre, dans le domaine naval, l'EUROMARFOR n'est qu'un des instruments européens à côté de la FNFA (Force Navale Franco-Allemande) ou des actions amphibies de certains pays européens.



de gauche à droite : le Général Perruche, Guillaume le Beillan (Anaj), le Vice-amiral Dumontet et le Général Deanaz

Autre exemple avec la Force de Gendarmerie Européenne que son commandant, le Général de Brigade Deanaz a présenté. Comme il l'a déclaré, l'état-major de la FGE n'est pas un « *état-major de l'Union européenne, mais c'est bien une initiative multi-nationale [des] 5 pays* » qui y participent (la France, l'Espagne, l'Italie, le Portugal et les Pays-Bas).

Ou encore, les Groupements Tactiques de 1500 hommes qui certes, comme l'a dit le Ministre de la Défense, constituent « *un complément concret et visible à la PESD* » (Politique Européenne de Sécurité et de Défense) en impliquant pas moins de 20 Etats membres plus la Norvège. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit encore de

groupements formés sur une base nationale ou multi-nationale non intégrés à une défense européenne.

Dans le domaine capacitaire aussi l'Europe de la défense se construit davantage sur des coopérations et des collaborations plus que sur l'intégration. A M. Brugère, Directeur Défense France de Thalès, de constater lors de son intervention qu'il existe des « *freins à l'intégration européenne en matière d'industrie de défense* ». Des outils existent qui ont une base multi-nationale européenne, sans être pour autant intégrée à l'Union. Il s'agit de l'Organisation Commune pour la Coopération dans l'Armement (OCCAR), une agence contractante pour la maîtrise d'œuvre des Etats y participant. Il s'agit également de la Letter of Intent (LoI), un club de six pays européens, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne et la Suède qui favorise le développement des entreprises d'armement multi-nationalisées, avec en particulier la libre circulation

des technologies. Qu'il s'agisse des hélicoptères de combat NH90, des Frégates Multi-Missions, des missiles METEOR ou SCALP, ce sont des programmes multi-nationaux européens en coopération, mais non intégrés à la politique capacitaire de l'Union européenne.

Aussi, comme l'a exprimé le Général de Brigade Desportes, commandant du Centre de Doctrine des Forces, en matière de politique de défense, les « *causes nationales ou atlantiques restent extrêmement déterminantes* ». L'éclatement de l'Europe de la défense en des groupements distincts, au niveau opérationnel comme capacitaire, s'expliquerait-il par les forces d'attraction

des intérêts nationaux et du leadership de l'OTAN qui s'exercent sur les Etats membres ? Dès lors, l'ambition d'une intégration des affaires de défense au niveau de l'Union européenne s'avère-t-elle irréaliste, voire utopique ?

### ***Les facteurs structurants d'une intégration***

Comme l'a affirmé le Général Perruche, « *il y a un socle d'intérêts communs des Etats membres [et la PESD] porte en elle une dynamique d'intégration forte* ». Pour preuve les opérations réalisées sous l'égide de l'Union européenne, qu'il s'agisse de Concordia en Macédoine, d'Artémis en République Démocratique du Congo ou encore de la relève, en Bosnie-Herzégovine, de la force de l'OTAN, la SFOR, par une force de l'Union, la UEFOR. En effet, pour mener de telles opérations, l'UE peut s'appuyer sur des structures intégrées. Ainsi de l'état-major de l'Union européenne dont le « contrat-cadre » consiste à pouvoir



Denis Verret (EADS) et Didier Brugère (Thalès)

déployer en opération 60 000 hommes en 2 mois pendant 1 an sans relève. Certes, il n'y a pas de structures de commandement intégrées. Ce qui nécessite de recourir à des structures *ad hoc* : utilisation des moyens de l'OTAN (accord Berlin+) ou utilisation de nations-cadres qui ont des quartiers généraux de niveau stratégique (les Operation's Head Quarters du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Grèce).



de gauche à droite : le Général Desportes, le député Lemièrre, Nathalie Bellanger (Anaj), l'Amiral Oudot de Dainville, le Général Thouverez. Au premier plan : l'Amiral Coldefy

Cependant, pour preuve de la dynamique d'intégration des structures, il y a une troisième solution en cours de construction avec la constitution d'une branche de l'état-major de l'UE pour former le cœur d'un OHQ.

Surtout, toutes les forces groupées, les coopérations ou coalitions présentées précédemment ne constitueraient-elles pas les embryons d'une armée européenne intégrée, sorte de groupes pilotes à vocation communautaire ? Comme l'a dit l'Amiral Dumontet, il s'agit d'une dynamique réelle de « *construction européenne par le bas, à la base* ». Et au Général Desportes de renforcer cette voix lorsqu'il a déclaré que « *l'action volontariste de la France en matière de défense pourrait devenir par le bas l'un des moteurs très utiles de la reconstruction* » de l'Union européenne, au moment où celle-ci connaît des difficultés politiques.

Le Général d'Armée Aérienne Thouverez, Inspecteur Général des Armées, a mis en exergue trois facteurs principaux d'intégration : la formation avec l'« *intégration des écoles et donc des hommes* », les structures qui « *sont en train de converger vers des organisations européennes* » et les équipements qui, même s'ils n'aboutissent pas au niveau de

l'UE, peuvent mener à une « *expression de besoins commune* ».

Car au niveau capacitaire aussi il y a une réelle dynamique d'intégration. Ainsi de l'Agence européenne pour l'armement qui, de l'aveu même de M. Verret, Vice-Président EADS France, a une « *approche complètement intégrée* ». Et d'ajouter que les difficultés d'accès au marché dues à la politique de « *préférence nationale* » des Etats membres, ainsi que les contraintes budgétaires qui pèsent sur eux sont des « *handicaps partiellement atténués par le niveau actuel d'intégration de notre*



le député Lemière et Jean-Louis Gergorin (EADS)

*industrie, en particulier dans le domaine aéronautique et spatial* ». A ce titre, M. Mouysset, Directeur de la Stratégie de DCN, a présenté les perspectives de restructuration nationale de l'industrie navale et de constitution d'un pôle industriel européen fort, à l'instar du domaine aéronautique.

D'autres pistes peuvent être explorées pour renforcer cette dynamique d'intégration pour la construction d'une Europe de la défense. Comme l'a expliqué l'Amiral Oudot de Dainville, « *il faut construire sur les grands volets stratégiques de la défense* » :

- *la dissuasion : « aujourd'hui la dissuasion est exclusivement nationale et demain il faut [...] travailler vers une intégration plus grande de la dissuasion [...]. C'est fondamental et fédérateur*



Jacques Mouysset (DCN)

*pour la création d'une armée européenne* » ;

- *la projection ;*
- *la prévention qui « dépasse les moyens des nations comme la France y compris pour des intérêts qui nous sont proches ». Si bien qu'elle doit avoir une « dimension européenne ».*

Tous ces facteurs structurants d'intégration sont de nature à faire dire au Vice-Amiral d'Escadre Dupont, Directeur de l'IHEDN, que « *l'Europe de la défense, comme l'Europe économique, est inéluctable aujourd'hui* ». La question, en définitive, réside peut-être moins dans l'objectif à atteindre, à savoir l'intégration des affaires de défense au niveau de l'Union européenne, que dans les voies pour y accéder car, comme l'a dit le Général Desportes, « *il n'est pas possible de sacrifier les nécessités du présent aux promesses de l'avenir* ».

Julien Nicard  
41<sup>e</sup> session – Bourges 2004

associés :  
Vincent Hélin et Guillaume le Beillan  
43<sup>e</sup> session – Brest 2004

**article paru dans la revue "Défense"  
de l'Union IHEDN**